

Jean MUKIMBIRI
B.P. 4427 KIGALI
TEL : (00250) 87260
Rwanda
Afrique Centrale.

APPORT DU CORRECTIF SOUHAITE AU PROJET DE RECHERCHE
«ETUDE COMPARATIVE SUR LE GENOCIDE».

L'organe facultaire de l'Université Catholique de Louvain, Faculté de Philosophie et Lettres, Département des Langues et Littéraires Romanes, a examiné, en date du 9 mai 2000, ma demande d'admission au doctorat, pour le projet de recherche : «Etude comparative sur le génocide». Le projet est apparu trop général et sans spécificité littéraire.

L'information en est fournie par Madame Michèle Dewez, Directeur Administratif, dans sa lettre Réf : MD/cm/00.100, du 13 juin 2000.

Je viens par le présent document, abonder totalement et de plein gré à l'orientation proposée par l'organe facultaire, aux fins de conduire celui-ci au réexamen de ma demande.

Mon projet de recherche se limitera à l'étude de documents écrits, dans la presse et la littérature de témoignages ou de fiction. Toutes les précisions ici seront données une fois que je serai à l'U.C.L, après échanges avec mon promoteur de thèse, avant ou pendant l'année de D.E.A.

Concertation avec l'edit promoteur aura lieu également par rapport à la bibliographie et sur une méthodologie argumentée. Enfin, le projet de recherche s'inscrira dans la perspective littéraire et interprétative, plutôt qu'essentiellement littéraire. L'association ici encore, de

mon promoteur de thèse, me paraît essentiel. Il me paraît d'ores et déjà important que, pour la bibliographie couvrant le champ d'études du génocide et de meurtres à grandes échelle, ce qui inclut nombre de disciplines, pour la base bibliographique. Des ouvrages comme «Génocide. A Critical Bibliographic Review, édité par Israel Charny, vol. 1 et 2, Londres, Mansell, 1988 et 1991 ; vol. 3, The Widening Circle of Genocide, New Brunswick, New Brunswick, NJ, Transaction Publishers, 1994» seront notamment consultés.

En plus d'une bibliographie qui sera définie, en fonction de ce qui aura été retenu par le Doctorant et son promoteur (documents écrits, dans la presse et la littérature de témoignages ou de fiction) il y aura :

- ouvrages généraux sur le crime du génocide
- ouvrages sur les politiques d'extermination
- ouvrages sur le génocide des Juifs
- ouvrages sur le génocide des Arméniens
- ouvrages sur le génocide rwandais.

Une précision s'impose au passage ici. Des ouvrages de fiction et de témoignages sont déjà disponibles, relativement au génocide rwandais.

Citons par exemple :

- L'aîné des orphelins. Thierno Diallo Monenembo.
Editions du Seuil
- Murambi : le livre des ossements. Boubacar Boris Diop.
Editions Stock
- Murekatete. Monique Ilboudo.
- Nyamirambo
- etc ...

Il sera également fait recours aux documents, ouvrages d'organisations, revues, enseignements traitant du génocide et des droits de l'homme. Toutes ces informations ne feront pas perdre de vue la perspective et la

spécificité littéraire du projet. Ainsi en sera-t-il de la bibliographie recueillie sur Internet, que nous présentons en annexe, sur le Rwanda.

Il n'est pas impossible que le développement de la thèse, conduite à des ouvrages sur le génocide cambodgien, sur les crimes commis dans l'Ex-Union Soviétique, sur des dossiers asiatiques, sur d'autres dossiers africains, américains, voire sur des questions aussi éloignées que la question kurde, sur la catastrophe yougoslave. Il ne sera toujours pas perdu de vue le cadre de notre sujet de recherche, ni sa perspective et la spécificité littéraires, la finalité ayant été circonscrite à l'avance, une finalité savante une fois de plus, de nature proprement littéraire, plutôt que généralement humanitaire.

En ce qui concerne la méthodologie, que l'organe facultaire veut argumentée, ce n'est pas se dérober derrière le promoteur de thèse que de l'associer là aussi cette élaboration. Disons d'ores et déjà cependant ici aussi, qu'il est prévisible.